



ARRETE FIXANT POUR LA 4^E CIRCONSCRIPTION DU LOIRET LA LISTE DES CANDIDATS A
L'ELECTION LEGISLATIVE DU 30 JUIN 2024

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral,

Vu le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour
l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Sophie BROCAS,
 préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur
Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juin 2024 fixant, pour les élections législatives des 30 juin et
7 juillet 2024, les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures,

Vu les récépissés d'enregistrement des déclarations de candidature,

Vu le tirage au sort effectué le 16 juin 2024 entre les candidats enregistrés,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1er : La liste des candidats pour l'élection législative du 30 juin 2024 (1^{er} tour), est fixé, pour la 4^e circonscription du département du Loiret, comme suit :

N° des panneaux d'affichage	Liste des candidats	Liste des remplaçants
1	Mme HARLÉ Mélusine	M. PAULIN Jean-Philippe
2	Mme CLERGUE Dominique	Mme FOURNIOLS Anne Marie
3	M. NOTTIN Bruno	Mme PASCAUD Anne
4	M. LOUBERT Georges	Mme COURATIN Eglantine
5	M. LÉVY Ariel	M. LARCHERON Gérard
6	Mme ROCHE Françoise	Mme REMENANT Christine
7	M. MÉNAGÉ Thomas	M. SAUVEGRAIN Frédéric

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret ainsi que les maires des communes de la 4^e circonscription du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLÉANS, le 16 juin 2024

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Stéphane COSTAGLIOLI

